

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

La Maison du Peuple

Ceux qui veulent lutter efficacement contre l'immoralité, la débauche, l'alcoolisme, doivent ne pas se borner à être les théoriciens de quelques principes. Ce n'est pas avec les discours que l'on agit sur le peuple, c'est avec les institutions propres à agir sur les mœurs.

Ceux-là l'ont bien compris qui à Paris, à Lyon, à Caen, à Versailles, ont créé des « maisons du peuple », en concurrence avec les bouges infects où l'ouvrier va s'abrutir, perdre sa raison, son argent et sa santé.

On entre dans une vaste salle où, sur une table centrale sont amoncelés les journaux des opinions les plus diverses, apportés là par des gens dévoués qui, après les avoir lus, estiment avec raison qu'il leur faut en faire profiter tous ceux qui ne peuvent acheter ces feuilles d'informations... souvent hélas ! mensongères.

Puis on pénètre dans la salle des conférences, large, profonde, bien éclairée, pourvue d'un piano, car les lectures et les causeries sont parfois remplacées, toujours entrecoupées d'auditions musicales.

Par derrière est la bibliothèque où la générosité des philanthropes a accumulé les livres instructifs, agréables à lire, depuis les romans les plus vulgaires jusqu'aux ouvrages les plus savants. Enfin, dans une dernière pièce on distribue moyennant une somme modique des breuvages hygiéniques, tandis que l'on met à la disposition des joueurs, soit des cartes, soit des jeux de dames ou d'échecs, soit un billard, à la condition toutefois que les enjeux soient aussi faibles que possible.

Telle est la « maison du peuple », où tous ont accès, où tous peuvent être assurés de voir réaliser la maxime républicaine de liberté et de fraternité, et où tous peuvent trouver d'utiles enseignements, de saines distractions. Dérivatif puissant, l'attrait de telles institutions va croissant, pour le plus grand profit moral du pays.

Elles diffèrent des « cercles catholiques » et autres maisons confessionnelles, par l'absence complète de dogme, imposé aux individus. Complète liberté de conscience, complète indépendance à l'égard de telle ou telle secte politique ou religieuse ; personne pour vous embrigader dans une « armée du salut » ou dans une coterie réactionnaire ; pas de piège tendu à votre bonne foi, pas d'idée secrète de domination au profit d'une idée ou d'un homme. L'esprit laïque y triomphe, c'est-à-dire la tolérance et le souci de la dignité personnelle. Georges LOIRÉ.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 27 décembre 1900 (matin)

M. Deschanel préside.

La Chambre continue le budget de la guerre.

M. Gouzy demande la diminution du nombre des lieutenants et le remplacement par un nombre égal d'adjutants. Après explication du ministre M. Gouzy retire son amendement.

M. Monsservin demande une diminution de 100 francs en vue de la diminution de solde du contingent de 3 ans pendant un mois de congé, qu'il faudrait accorder chaque année aux soldats.

Après explications du ministre, M. Monsservin retire son amendement.

Sur un amendement de M. Aimond tendant à dispenser les pompiers de la période des 13 jours, M. le ministre promet de présenter prochainement une loi en faveur des sapeurs-pompiers.

M. Gouzy critique la loi militaire de 1899, qui accorde sous prétexte de dispenses, trop de faveurs.

M. Lasies demande le relèvement du traitement des lieutenants et sous-lieutenants.

Le ministre promet de faire quelque chose en ce sens.

M. l'amiral Rieunier prononce un discours au sujet de la gendarmerie dans les grèves.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

M. Aimond présente des observations sur les droits supplémentaires destinés à notre corps expéditionnaire en Chine. Il se plaint que là-bas, nos soldats étaient mal nourris, mal vêtus, mal soignés.

M. de Lanessan dit que la hâte avec laquelle on a procédé lors du départ des troupes de marine a empêché de prendre les dispositions nécessaires.

M. Sembat proteste contre la guerre de Chine, qui a été faite sans que la Chambre ait été consultée. Puisil s'élève contre les pillages commis par les troupes.

M. de Lanessan répond qu'il a donné ses ordres pour cesser tous pillages et pour les réprimer.

M. Denis Cochin dit qu'il votera les crédits sur la Chine.

Les crédits sont votés.

M. Vidal de Saint-Aubain dépose une motion tendant à accorder des crédits pour secours aux agriculteurs victimes des dernières inondations.

M. Waldeck-Rousseau explique qu'il y a 1.200 000 francs inscrits pour ce budget. L'ensemble des crédits supplémentaire est voté.

Puis la Chambre fixe son ordre du jour pour la séance du lendemain.

La séance est levée.

Séance du 28 décembre (matin)

M. Maurice Faure préside :

La Chambre discute le projet de la ville de Paris, tendant à remplacer les droits d'octroi par des taxes directes et indirectes.

M. Ferrand combat le projet.

Après quelques observations de M. Augé, rapporteur de la loi, le passage aux articles est prononcé.

L'ensemble de projet est adopté par 346 voix contre 170.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi.

M. Deschanel préside :

M. Jumel demande à la Chambre de voter la loi sur les boissons telle que le Sénat l'a renvoyée.

M. le ministre demande à la Chambre d'écarter tous les amendements afin que la loi soit votée immédiatement.

L'ensemble de la loi, après quelques observations de MM. Vaillant, Robier, et malgré les protestations de MM. de Pomeroy et Lasies, est votée par 343 voix contre 131.

Puis la Chambre revient au budget de la guerre.

Un amendement de M. Jacob, tendant à une réduction de 100 francs, à titre d'indication pour permettre d'accorder tous les ans aux soldats, ouvriers agricoles, un congé de 30 jours, est repoussé.

M. Narbonne dépose un amendement, tendant à donner aux soldats une ration quotidienne de vin.

M. Chevallier demande que dans l'amendement de M. Narbonne, le mot vin soit remplacé par boisson hygiénique.

Cet amendement est voté, malgré l'opposition de la commission et du ministre par 234 contre 236 voix.

Après quelques observations de MM. Leygue, Sembat, au sujet de la nourriture des soldats, la séance est levée.

Sénat

Séance du 27 décembre 1900

Le Sénat reprend la discussion du régime de boissons. M. Prévot demande la suppression des articles 15 et 27 relatifs à l'industrie de la vitiçulture.

MM. Viger, de Verninac, Caillaux combattent la suppression demandée.

Mais malgré tout, le Sénat adopte l'amendement Prévot par 131 voix contre 114.

M. de Lamarzelle demande au ministre ce que compte faire le gouvernement pour combattre l'alcoolisme.

M. Caillaux répond que tel qu'il est, le projet de loi sur les boissons est une mesure prise contre l'alcoolisme.

L'ensemble de la loi est voté par 202 voix contre 49.

Puis la séance est levée.

Séance du 28 décembre 1900

M. Monies, garde des sceaux, dépose le douzième provisoire voté jeudi par la Chambre.

On discute une proposition relative au secret des actes signifiés par huissiers, ainsi qu'à l'institution des clercs assermentés pour la signification desdits actes.

Cette proposition est votée.

Après le dépôt de divers rapports et projets, la séance est levée.

Au Transvaal

Johannesburg menacé

Plusieurs journaux publient une dépêche de Johannesburg, du 27 décembre, disant que la veille les Boers avaient endommagé la batterie des mines de New-Klein-Fontein, près Bocksburg, ainsi que la machinerie de la Mine New-Chimes.

Du reste, les Boers attaquent presque quotidiennement les avants-postes anglais autour de Johannesburg.

Fausse nouvelles

Le *Daily Telegraph* se moque des nouvelles qui prétendent à Dewet et au président Steijn l'intention de capituler. Cette histoire a été répétée si souvent qu'on ne peut lui accorder aucune créance, et ces rumeurs ont toujours été suivies d'une augmentation d'activité de la part de l'ennemi.

EN CHINE

Une Proclamation de Li-Hung-Chang

Voici le texte de la proclamation adressée par Li-Hung-Chang aux habitants de la province du Tchili :

« Moi, ministre impérial, grand tuteur de l'héritier présomptif, grand secrétaire d'Etat de la table de Wen-Hoa-Tien, surintendant des affaires commerciales, haut commissaire des ports du Nord, vice-roi du Tchi-Li, j'ai fait cette proclamation :

« Alors que j'étais gouverneur du Tchi-Li,

durant plus de vingt années, j'ai considéré les gens de bien comme mes enfants. Etant sorti de charge depuis six ans, j'ai pensé à vous tous comme à moi-même. A présent,

je viens de recevoir de nouveau, par bienfait, la charge du gouvernement du Tchi-Li. Tous ceux qui s'appliqueront tranquillement à leur profession et seront des gens de bien,

je les regarderai comme mes frères cadets. Tous ceux qui créent des troubles, je les punirai de mort avec la dernière sévérité ; les

Boxers, créateurs de troubles, qui font leur gloire d'attaquer les chrétiens ; les Boxers, qui brûlent et pillent, ceux-là, je les punirai de mort. Ils ne sont que boue et charbon.

Ils effrayent les gens ; leur crime est grand, le mal est extrême, les difficultés du gouvernement sont immenses.

« Vous tous, qui vous laissez illusionner, vos biens et vos vies s'écoulent. Comment n'en souffrirais-je pas moi, Li-Hung-Chang. Vénérant l'ancien gouvernement qui les condamne à être punis de mort, j'ai fait cette proclamation. Vous tous, soldats et gens du

peuple, sachez-le bien, les Boxers sont des gens qui blessent ma vie et portent atteinte

au bien-être de mon corps. Que le père commande à son fils, que le frère aîné persuade à son frère cadet que le mal est très grand. N'écoutez pas les paroles menteuses. S'il y en a qui sont les méchants disciples des méchants Boxers, si ceux-là se repentent de leurs crimes, on pourra les laver de leurs fautes.

« Moi, Li-Hung-Chang, je m'engage à protéger tout le monde. A l'avenir n'ayez pas peur. Qui enfreindra cette proclamation, en éprouvera des calamités sans nombre. Tous ceux qui suivront les trois pensées ne s'en repentiront pas plus tard.

« Du fond de mon cœur, j'ai fait cette proclamation.

« Vingt-sixième année de Kouang-Su, neuvième lune, neuvième jour.

« Que les instructions ci-dessus soient répandues. » LI-HUNG-CHANG. »

UNE LETTRE DE DREYFUS

Le capitaine Alfred Dreyfus vient d'adresser à M. Waldeck-Rousseau la lettre suivante :

« Monsieur le président du conseil, Je suis accusé, par certaine presse, d'avoir adressé en 1894, à l'empereur d'Allemagne, une lettre infâme qui, annotée par ce souverain, aurait été dérobée dans une ambassade et qui serait une preuve formelle du crime pour lequel j'ai été par deux fois injustement condamné. Le bordereau qui a été produit aux procès de 1894, 1898 et 1899 n'en serait qu'une copie.

« Ce nouveau mensonge ne saurait, en raison de son origine, être traité que par le mépris. Le journaliste qui le propage, qui le reprend à nouveau, malgré dix démenti officiels, ne l'a pas inventé. Il n'est, d'après ce journaliste, que l'écho des confidences qui lui ont été portées, avec des faux impudents, par un émissaire de M. le général de Boisdeffre. Les photographies des fausses lettres de l'empereur d'Allemagne et du bordereau annoté ont été montrées à plusieurs reprises. Cette autre version mensongère a été racontée maintes fois. Demain, pour beaucoup d'esprits abusés, l'inepte légende serait la vérité.

« Mon innocence est absolue. Cette innocence, j'en poursuivrai jusqu'à mon dernier souffle la reconnaissance juridique par la révision. Je ne suis pas plus l'auteur du bordereau annoté par l'empereur d'Allemagne, qui n'est qu'un faux, que du bordereau original authentique, qui est d'Esterhazy.

« Sauf Henry, tous les principaux auteurs de mon inique condamnation sont encore en vie. Je ne suis pas dépouillé de tous mes droits ; je conserve le droit de tout homme qui est de défendre son honneur et de faire proclamer la vérité.

« Le droit me reste donc, monsieur le président, de vous demander une enquête, et j'ai l'honneur de la solliciter.

« Veuillez agréer, monsieur le président, les assurances de mon profond dévouement.

» Alfred DREYFUS. »

ACTUALITÉS

On a dit de l'histoire qu'elle était un perpétuel recommencement. Et, en effet, elle se recommence dans ses beautés comme dans ses laideurs : nous venons d'en avoir la preuve en Chine.

Le souvenir n'est pas encore effacé chez nous du pillage du Palais d'Été, que les mêmes scènes se reproduisent dans les mêmes lieux, avec cette différence toutefois que, à l'heure actuelle, le monde presque entier s'est rué sur les richesses chinoises, puisque l'Asie et l'Amérique ont été représentées à la curée par le Japon et les Etats-Unis.

Je ne répéterai pas ici que le massacre et le pillage ne sont pas faits pour donner aux Célestes une haute idée de la civilisation eu-

ropéenne : cette constatation a été faite maintes fois et depuis longtemps. Je veux remarquer seulement que ce sont des actes officiels qui nous ont fait connaître indirectement que massacre et pillage avaient été organisés en Chine.

En effet, on sait que des peines disciplinaires ont été prononcées contre les soldats allemands qui, trahissant le secret professionnel, racontaient dans leurs lettres à quelles atrocités ils étaient autorisés contre les Chinois vaincus et prisonniers. On a appris dernièrement que le général américain Chaffee avait dû faire des excuses au maréchal de Walderssee, pour être permis de protester trop vivement contre l'enlèvement des instruments astronomiques qui ornaient les terrasses de l'Observatoire de Pékin. L'Allemand, en homme pratique, a reçu les excuses, et a continué méthodiquement son œuvre de déboulonnement. Il est vrai que ces merveilleux et artistiques instruments avaient été donnés à la Chine par la France : pour un bon et franc Teuton, c'était une raison de plus pour les enlever. On sait aussi les noyades de Chinois exécutées par les Russes dans le fleuve Amour — bien mal nommé pour la circonstance — et contre lesquelles il n'a été que mollement protesté.

On voudrait être assuré que dans ces actes, inqualifiables ou seulement répréhensibles, la France n'a pas eu sa part... Et voici qu'il nous arrive une nouvelle, après laquelle il n'est plus permis de douter que nous ayons fait, nous aussi, notre part dans le concert des puissances. En effet, par ordre du gouvernement, on vient d'arrêter à Marseille les cadeaux (!) qui avaient été envoyés en France, provenant du pillage, par le chef du corps expéditionnaire.

Nous avons donc pillé aussi, et il n'y a pas de quoi en être fier. Au moins nous est-il permis d'espérer que la chose par nous n'aura pas été faite avec la régularité, l'ordre méthodique, le caractère officiel que les Allemands ont imprimé à cette opération, conduite comme un service commandé. Pour l'organisation administrative du pillage, ils n'ont fait que continuer des traditions vieilles de trente ans : pendant la guerre de 1870, ils avaient montré leur savoir faire. Et j'en puis parler en connaissance de cause : sous Paris, je les ai vus à l'œuvre, même en temps d'armistice, et ils n'ont pas pu faire de progrès depuis, pour l'excellente raison que, du premier coup, ils étaient arrivés à la perfection.

Mais pourquoi Guillaume II, dans la grandiloquente harangue qu'il vient d'adresser à ses soldats retour de Chine, n'a-t-il rien dit de ce genre d'exploits-là ?

P. B.

INFORMATIONS

Guerre

On annonce que le ministre de la guerre a l'intention de réorganiser son administration centrale en militarisant les employés civils. Il y admettrait les officiers prématurément fatigués ou impotents pour le service actif qu'atteindrait, dans ces conditions, leur admission à la retraite. Le personnel civil y trouverait également un bénéfice dans une augmentation d'appointements, mais avec un peu plus de travail.

Les nouvelles Allumettes

Le ministre des finances vient de décider la fabrication d'un nouveau type d'allumettes en cire du modèle anglais. Le prix de ces allumettes est ainsi fixé pour les consommateurs : boîtes de 50 allumettes fines, 10 centimes ; 40 grosses, 10 centimes ; 40 dites 5 minutes, 20 centimes ; 250 grosses, 50 centimes.

D'autre part, le ministre des finances a réduit ainsi qu'il suit le prix de vente aux consommateurs des allumettes en cire de l'ancien type restant en stock : coulisse de 30 allumettes, 7 centimes 1/2 ; 40, 7 centimes 1/2 ; boîte de 50, 10 centimes ; 500, 1 fr. 40 (cinq minutes), 20 centimes.

L'Affaire du Bazar de la Charité

Après trois ans, voici l'affaire du Bazar de la Charité qui revient sur l'eau. En effet, M. Gentil, fabricant de jouets, dont la femme et la belle-mère ont péri dans la catastrophe, intente, contre le baron de Mackau, une demande en 200,000 fr. de dommages intérêts. L'affaire est inscrite au rôle de mercredi, à la première chambre du tribunal civil de la Seine.

Trente ans de captivité

M. Pariset, de Sennecey-le-Grand, vient de rentrer dans sa famille, à Chalon-sur-Saône, après trente ans de captivité passés dans les forteresses de Berlin. Depuis longtemps, les amis et la famille de Pariset le croyaient mort. Il a déclaré que six de ses camarades sont encore en captivité à Berlin, pour avoir, comme lui, protesté contre les brutalités d'un officier prussien.

Les drames de jalousie

Mercredi soir, au hameau de Fernaincourt, près de Dreux, la nommée Juliette Delouye, âgée de quarante ans, habitant Fernaincourt, a été tuée par son amant. Cette femme, qui vivait depuis douze ans avec un nommé Leprince, renvoya son amant pour se marier avec un nommé Duchon. Les bans furent publiés dimanche. A cette nouvelle, Leprince annonça qu'il tuerait sa maîtresse.

Mercredi soir, à cinq heures, il pénétra chez elle armé d'un fusil, il l'aperçut par la fenêtre donnant des scins à ses deux enfants. Il fit feu, et la charge atteignit la malheureuse femme au côté gauche. Juliette Delouye fit quelques pas et tomba morte. Les enfants ne furent pas blessés.

Le meurtrier recharga ensuite son arme et s'en tira deux coups. Le premier manqua son but et le second pénétra sous le menton, traversa le palais et ressortit près du nez.

Grièvement blessé, il jeta son arme et alla s'asseoir sur un tas de bois.

Les voisins, accourus au bruit des détonations, trouvèrent le cadavre de la femme Delouye dans le corridor et, près de là, Leprince, qui a été transporté à l'hôpital.

Un drame passionnel

Un drame passionnel qui rappelle en tous points l'affaire de la rue de Provence, à Paris, dont M. de Cornulier fut le triste héros, vient de se dérouler dans une des rues les plus fréquentées de Nice.

Mercredi, à six heures du soir, rue de la Paix, le vicomte Jules de Bernouilly a tué sa femme en déchargeant sur elle les six balles de son revolver. La malheureuse jeune femme, qui n'est âgée que de vingt-quatre ans à peine, malgré ses blessures d'où le sang s'échappait à flots, eut encore la force d'appeler au secours et de se réfugier dans un magasin voisin.

Les soins les plus pressés lui ont été prodigués, mais en vain ; elle n'a pas tardé à rendre le dernier soupir.

Mme de Bernouilly était divorcée d'avec son mari depuis plus de seize mois, mais, malgré la rupture, celui-ci n'en était pas moins très jaloux de sa femme. Il lui faisait des scènes fréquentes et exerçait sur elle une surveillance de tous les instants.

Les deux époux n'avaient qu'un enfant, une fillette de quatre ans, qui avait été confiée aux soins de sa mère. M. de Bernouilly est âgé de trente-trois ans. Il semble avoir, depuis un certain temps, prémédité son crime, et aurait plusieurs fois déjà, paraît-il, annoncé à des amis son intention bien arrêtée de tuer sa femme.

Aussitôt le meurtre commis il est allé se constituer prisonnier au poste de police le plus voisin.

CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés le 1^{er} janvier, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas mardi.

A nos correspondants

Nous prions tous nos correspondants de vouloir bien nous adresser le plutôt possible le résultat des élections de dimanche, relatives à la désignation, par les conseils municipaux, des délégués sénatoriaux.

L'ÉLECTION SÉNATORIALE

C'est demain dimanche que, dans tout notre département, les municipalités se réuniront pour désigner les délégués sénatoriaux qui, le 3 février, seront appelés à élire un sénateur en remplacement du regretté M. Delport.

Le conseil municipal de Cahors se réunira à cet effet, demain à 1 heure de l'après-midi dans la salle ordinaire de ses séances.

Réception

A l'occasion du jour de l'an, M. le Préfet du Lot recevra mardi les autorités civiles et militaires à l'hôtel de la Préfecture, de 9 h. 1/2 à 10 1/2 du matin.

Bureau de Bienfaisance

M. Conte, boulanger à Cahors, a été déclaré adjudicataire de la fourniture du pain pour l'année 1901, au bureau de bienfaisance, avec un rabais de 0,01 cent. par kilogramme.

Ecole Normale d'Institutrices

M. Hugon, boulanger, a été déclaré adjudicataire de la fourniture du pain, pour l'année 1901, à l'école normale d'institutrices, moyennant le prix de 23 centimes le kilo.

M. Delgal fils, boucher, rue Nationale, a été déclaré adjudicataire de la fourniture de la viande, au prix de 1 fr. 10 le kilogramme.

Adjudication

Ce soir, à 3 heures, a eu lieu l'adjudication pour l'entretien des barrages et des écluses du Lot.

Manufactures des Tabacs

M. Roustit, sous-officier présenté par la commission supérieure de classement, en exécution de la loi du 18 mars 1889, est nommé commis de culture de 8^e classe à la direction de Cahors.

Avenir Cadurcien

Dans son assemblée générale du 28 décembre la Société musicale « l'Avenir cadurcien », a composé son bureau comme suit pour l'année 1901.

Président d'honneur : M. A. Bach, négociant.

Président : M. J. Daynard, directeur du Crédit Foncier.

Vice-Président : M. Aubran.

Directeur : M. F. Rivière.

Sous-Directeur : M. A. Pouzergues.

Chef-musicien : M. Ferrié.

Secrétaire : M. E. Sarrazin.

Trésorier : M. Y. Lutz.

Archiviste : M. E. Linsac.

Membres de la Commission extérieure MM. Cloup, Combelles, Course, Falguière, Girma, Lacoste, Robert, Tassart.

Membres de la Commission intérieure MM. Pouzergues Victor, E. Gaynayre, Soulié, Sor, Troussel.

L'Avenir Cadurcien donnera un concert sur les allées Fénélon le 1^{er} janvier 1901, de 3 à 4 heures.

Voici le programme :

Veni, Vidi, Vici, pas redoublé, Strobl. Roux.
La Fée Printemps, ouverture, Dureau.
Douce Ivresse, valse, Plotow.
Stradella, fantaisie, Borrel.
Ménuet des Fantoques.

Accident

Ce matin, le nommé Andrieu Jean, propriétaire aux Tuileries, se rendait au marché conduisant une charrette attelée d'un mulet, lorsqu'en arrivant à l'endroit où était établi le baraquement pour la baignade de la troupe, le mulet prit peur et recula jusqu'au bord du talus d'où il fut précipité dans le Lot.

Andrieu eut le temps de sauter ; mais malgré ses efforts, il ne put sauver le mulet.

La perte subie par Andrieu s'élève environ à la somme de 800 francs.

Tribunal correctionnel

Audience du 27 décembre. — Au début de cette audience, le Tribunal reçoit la prestation de serment de M. Jean-Léon Miquel, nommé gendarme à pied à la résidence de Sabadel.

Trois affaires sont ensuite appelées.

J. P..., épouse T..., âgée de 42 ans, de Larozière, commune de Cahors, qui s'est rendue coupable, dans la journée du 9 décembre, du vol d'un coq au préjudice de son voisin Paganel, est condamnée à 50 fr. d'amende avec bénéfice de la loi de sursis.

— Pierre Durou, âgé de 69 ans, charcutier à Puy-l'Évêque, a été trouvé détenteur, le 5 décembre, par le vérificateur des poids et mesures, de deux poids en fonte démunis de leur anneau, le premier pesant 95 grammes au lieu de 100, et le second 46 grammes au lieu de 50.

Malgré les protestations de l'inculpé, qui accuse la rouille d'en avoir diminué le poids, le Tribunal le condamne à 16 fr. d'amende.

— Le jeune Irénée Vigié, de Labastide-Marnhac, surpris en action de chasse à l'aide d'une chanterelle, est condamné à 60 fr. à la confiscation du fusil ou 50 fr. pour en tenir lieu ; son père civilement responsable.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DU 30 DECEMBRE

Allegro Militaire,	Schöder.
Le Voyage en Chine, ouverture.	Bazin.
Les deux Aveugles, valse.	Offenbach.
Robert le Diable, fantaisie.	Meyerbeer.
Guillerette, polka.	Roux.

De 3 heures à 4 heures (Allées Fénélon.)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 27 au 29 décembre 1900

Naissance

Fabre François-Gaston-Raoul, impasse de la Charité, 2.

Décès

Lacavalérie Jean, terrassier, 77 ans, à l'hospice.

Avis aux familles ! — Miliana (Algérie), le 28 juin 1899. Chaque famille doit toujours avoir un flacon de Baume Victor. J'en fais un plaisir autant qu'un devoir de vous féliciter sincèrement pour ce produit inappréciable. Je l'ai employé avec succès, et je l'ai conseillé à une amie qui avait des douleurs dans les jambes et dans les bras. Elle a été guérie au bout de 3 jours, simplement en se frictionnant matin et soir.

M^{me} veuve DADOUN (Sig. lég.)
A. M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, Paris.

Arrondissement de Cahors

DURAVEL. — Fête scolaire. — Dimanche dernier, a eu lieu, à l'école laïque de notre commune, une charmante petite fête organisée par les élèves de l'école, au profit des Alsaciens-Lorrains.

Sous la halle magnifiquement décorée de guirlandes et de drapeaux, une foule nombreuse de parents des élèves et d'amis de la laïque se pressaient, désireux d'assister à cette matinée, au cours de laquelle les élèves de notre école ont récité des poésies, débité des monologues, avec un charme qui n'était pas dépourvu d'un certain art.

Les applaudissements de tous les spectateurs ont prouvé que les mignons enfants avaient su plaire à tous.

M. le délégué cantonal, en excellents termes, a félicité MM^{es} les institutrices d'avoir organisé cette belle fête, et les a remerciées, au nom du public, du plaisir qu'elles avaient su procurer à tous.

Mme la directrice a remercié M. le délégué cantonal de ses bonnes paroles et le public de son empressement à répondre à l'appel des organisatrices ; elle a promis en outre, applaudie par tous, qu'elle renouvelerait, de temps à autre, d'aussi agréables fêtes.

Puis, à la grande joie des enfants, a eu lieu une distribution de jouets.

La fête fut terminée par là ; chacun se retirant heureux d'y avoir assisté, et commentant sévèrement l'attitude de certains fonctionnaires, du maire et du conseiller général, qui n'ont pas daigné répondre à l'invitation des institutrices.

Il est vrai que si les bonnes sœurs leur avaient fait l'honneur (!) de les appeler à une de leurs fêtes, oh certes, ces messieurs s'y seraient certainement rendus.

Nous les répétons, leur attitude, à laquelle on devait s'attendre, est sévèrement commentée.

Que M. Cassaignes vienne encore nous parler de ses sentiments républicains ! ! ! !

Il est vrai qu'il donne une explication de son abstention. Tiendrait-il à ce que nous la fassions connaître à nos lecteurs ?... En tout cas nous tenons à lui rappeler que les institutrices laïques sont bien élevées !

NADILLAC. — Coup de fusil. — Dans la journée de mercredi, le jeune Dols, de Nadillac, âgé de 9 ans, a tiré, par mégarde, un coup de fusil, qui a atteint le jeune Bédriens, âgé de 12 ans, de Pélaçoy, pendant que celui-ci était allé satisfaire un besoin naturel dans le porche situé près de la maison Dols.

La malheureuse victime a succombé quelques heures après, sans avoir repris connaissance.

Il paraît que la charge aurait atteint le malheureux enfant au côté gauche du crâne, et qu'elle aurait fait balle.

Le maire de Nadillac s'est immédiatement transporté sur les lieux, où il a été bientôt rejoint par le juge de paix, qui a procédé aux constatations d'usage, et qui a reçu les aveux du jeune imprudent.

SAINT-MARTIN-LABOUVAL. — Conseil de guerre. — Dans sa séance de mercredi, le conseil de guerre de Toulouse a condamné à un an de prison le nommé Louis Garrigues, soldat au 9^e régiment d'infanterie, né le 13 juin 1877 à St-Martin-Labouval.

Garrigues était accusé d'avoir volé le 22 novembre dernier une somme de 10 francs au préjudice d'un de ses camarades.

PÉLACOY (Commune de Francoulès). — Foire. — Favorisée par un temps splendide, la foire du 19 décembre a été très belle.

Les acheteurs, venus de tous les points de la région, ont trouvé le champ de foire admirablement pourvu d'animaux de toutes espèces et de toute grosseur, aussi d'importantes transactions ont été faites.

Les bœufs d'attelage de moyenne force ont été particulièrement recherchés.

Voici les cours.

Bœufs gras, de 28 à 30 fr. les 50 kilos.
Bœufs d'attelage, de 400 à 800 fr. la paire.

Moutons gras, à 0 fr. 60 le kilo.

Porcelets, de 20 à 40 fr. pièce.

Volailles, 0 fr. 50 la livre.

Il y a eu plusieurs quintaux de truffes vendues de 4 à 5 fr. la livre.

Les marchands forains, attirés par la renommée de ces nouvelles foires, étaient accourus de divers côtés. On croit qu'ils ont été très satisfaits de leur journée et qu'ils sont repartis contents.

MONTCUQ. — La Société de secours mutuels des Prévoyants de Montcuq réunie en assemblée générale le 26 décembre, a élu M. Bessières Louis, secrétaire de la Société, en remplacement de M. Guignes démissionnaire.

Arrondissement de Figeac

SAINT-CÉRÉ. — Subvention. — Nous sommes heureux d'apprendre que, grâce aux démarches de notre député, M. Vival, et des sénateurs du Lot, l'hospice de Saint-Céré a pu obtenir une allocation supplémentaire de 35,000 fr., qui, ajoutés aux 20,000 fr. déjà accordés en juillet dernier, permettront à l'administration de M. Murat, le maire de Saint-Céré, de pouvoir faire à l'hospice de cette ville d'importantes réparations. Voici, d'ailleurs, la lettre que M. Vival, député, vient de recevoir de M. le ministre de l'agriculture, et qu'il a transmise de suite à M. Murat.

« Monsieur le Député,

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une demande formée par l'hospice de Saint-Céré, à l'effet d'obtenir une allocation sur les fonds provenant du pari mutuel en faveur des œuvres de bienfaisance. Je m'empresse de vous informer, Monsieur le Député, que dans sa séance du 14 décembre, la commission de répartition a accordé une subvention de 35,000 fr. Je suis heureux, Monsieur le Député, qu'il m'ait été possible d'appeler l'attention de la commission pour une affaire à laquelle vous vous intéressez, et je me félicite de la solution si favorable qui est intervenue.

« Veuillez agréer, etc.

« Le ministre de l'agriculture, DUPUY.

CAJARC. — La foire. — Voici les cours pratiqués :

Œufs, de 1,05 à 1,10 la douzaine ; volaille jeune, de 0,55 à 0,65 ; volaille vieille, 0,50 à 0,60 ; canards, de 0,55 à 0,65 ; lapins domestiques, de 0,25 à 0,30 le tout le demi-kilo.

Lièvres, de 0,95 à 1 fr. le demi-kilo ; levraut, de 2,50 à 3,50, suivant grosseur ; grives, de 0,50 à 0,60 ; tourdes de 0,35 à 0,40 ; merles, de 0,25 à 0,30 ; perdreaux rouges, de 1,50 à 1,75 ; perdreaux gris, de 1 à 1,50, le tout la pièce.

Blé, de 14 à 14,75 ; maïs, de 13,50 à 14 fr. ; avoine, de 6,75 à 7,25 ; cerneaux, de 43 à 44 fr. le tout l'hectolitre.

Bœufs de labour, de 350 à 550 ; vaches

de labour, de 225 à 375 francs, le tout la paire ; viande de boucherie : veaux, de 0,60 à 0,65 ; moutons, de 0,65 à 0,70 ; le tout le kilo ; bœufs, de 32 à 33 francs les 50 kilos ; cochons gras, de 85 à 90 fr. les 100 kilos ; porcelets, de 10 à 25 fr. la pièce, suivant grosseur.

ASSIER. — Conseil municipal. — Dans sa séance du 25 décembre, le Conseil municipal a approuvé l'ouverture d'un cours d'adultes à l'école de garçons et a pris à sa charge les frais d'éclairage et de chauffage de la salle de classe.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Réception officielle. — M. Théaux, sous-préfet, recevra les fonctionnaires mardi matin, à 10 heures, à l'hôtel de la sous-préfecture, à l'occasion du jour de l'an.

— Cercle républicain démocratique. — Les membres du Cercle républicain démocratique sont convoqués en assemblée générale pour dimanche prochain, à 8 heures précises du soir.

Objet de la réunion :

- 1° Projet de fin de gestion au 31 décembre ;
- 2° Réorganisation du Cercle ;
- 3° Question du loyer.

— Syndicat agricole. — Le Syndicat agricole de Gourdon vient d'acquiescer à de bonnes conditions le bel immeuble de feu le capitaine Sales.

Tous les adhérents apprendront certainement avec plaisir cette nouvelle qui prouve la vitalité de cette intéressante association.

VAILLAC. — Obsèques. — Jeudi dernier, les instituteurs du canton de Labastide-Murat accompagnaient à sa dernière demeure leur collègue M. Espagnat, instituteur à Vaillac, décédé après une courte maladie.

VAYRAC. — Ecole laïque de Filles. — Nos institutrices organisent pour demain dimanche à deux heures de l'après-midi, un arbre de Noël.

La distribution de jouets et de vêtements sera précédée de l'exécution de quelques chœurs et chansonnettes et de la récitation de petites poésies, monologues, etc. Signalons, entre autres : *Barbasson, En Chemin de fer, et Comte de Noël*, pièce en un acte, de Maurice Bouchor.

Cette petite fête promet d'être charmante. Nous ne saurions trop engager les amis de l'enseignement laïque à en rehausser l'éclat par leur présence.

GRAMAT. — Il est fortement question de l'installation de l'éclairage électrique dans notre ville.

Un projet a été soumis à l'administration supérieure et nous espérons qu'il sera adopté à bref délai.

— Adjudications. — M. Darnis Adolphe, a été déclaré adjudicataire des droits de place de la commune de Gramat pour 3 ans, au prix annuel de 1350 fr.

— M. Marty Martin, a été déclaré adjudicataire pour 2 ans, du bail à ferme des droits de l'octroi de Gramat, au prix annuel de 4820 fr.

THÉGRA. — Mlle Sabatié est nommée institutrice à Thégra.

Chez nos voisins

DOMME (Dordogne). — Brûlé vif. — Mardi soir, le nommé Castan, âgé de 76 ans, avait invité, pour fêter la Noël, le nommé Dumont. Vers cinq heures, ce dernier se retira, après de nombreuses libations, laissant son ami Castan assis près du feu.

Que se passa-t-il après son départ ? On l'ignore ; mais, vers sept heures, la femme Milbac, attirée par une forte odeur de chair brûlée, venant de la maison Castan, ouvrit la porte et ne vit d'abord rien dans l'obscurité. Elle se procura de la lumière, entra de nouveau et recula d'horreur : Castan était étendu dans le foyer, le visage et une partie du corps complètement carbonisés ; les deux poings crispés posés sur la face laissaient deviner les atroces souffrances qu'il avait dû endurer.

Détail horrible : la graisse fondue coulait en abondance sur le plancher.

Un flacon d'eau-de-vie et deux verres vides trouvés à côté du cavare expliquent suffisamment cet accident.

Castan aimait à boire, mais il était estimé de tous ses voisins, que cette mort a beaucoup impressionnés.

Chauffage du vin en bouteilles

Pour effectuer le chauffage du vin dans de bonnes conditions il faut maintenir pendant quelques minutes seulement toutes les parties du vin à une température comprise entre 50 et 60°. De plus le chauffage et le refroidissement doivent se faire à l'abri de l'air.

Une température moyenne de 60° pendant quelques instants suffit pour tuer tout ferment morbide et si l'on maintenait trop longtemps cette température le vin perdrait son goût naturel. De même, si on le chauffait au contact de l'air, par suite d'une oxydation, il perdrait son bouquet et prendrait le goût de vin *cuit*. Enfin doit être maintenu à l'abri de l'air sinon de nouveaux ferments y apporteraient de nouveaux germes morbides susceptibles de se développer ultérieurement.

Il est donc tout à fait indispensable de se conformer strictement aux conditions indiquées.

Voici comment on peut opérer pour le chauffage du vin en bouteilles :

Le vin soigneusement transvasé, on en remplit les bouteilles jusqu'à 1 ou 2 centimètres du bouchon, on les bouche et on a soin de bien ficeler les bouchons. Une bouteille remplie d'eau est ensuite munie d'un thermomètre qui pénètre à l'intérieur. On place alors toutes les bouteilles dans un panier en fer.

On plonge ce panier dans l'eau contenue dans un récipient métallique quelconque pouvant être chauffé. Le niveau de l'eau du récipient doit arriver exactement au niveau du vin dans les bouteilles.

On chauffe enfin peu à peu le récipient et sur le thermomètre situé à l'intérieur de la bouteille d'eau on surveille l'élévation de la température. Lorsque ce thermomètre marque 60° on retire les bouteilles avec le panier.

Par suite de la dilatation du vin pendant l'opération un suintement se produit entre le verre et les bouchons retenus par les ficelles. On laisse refroidir puis on frappe sur les bouchons. Les bouteilles sont alors prêtes à descendre à la cave où on les couche après les avoir laissées quelques jours dans la position verticale.

On voit que de cette façon on remplit toutes les conditions voulues. Le vin ainsi préparé (ou pasteurisé comme on dit aussi) est non seulement inaltérable mais encore il acquiert en vieillissant une amélioration très sensible du goût et du bouquet.

La méthode précédente a le défaut de n'être pas commodément applicable à une grande quantité de vin. Aussi un grand nombre d'appareils industriels ont été construits pour le chauffage du vin en grandes quantités. L'appareil Houdart qui fonctionne automatiquement est un des plus rationnels et des plus économiques.

IXE.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS. VENDUS		PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1894	1459	0.50 à 0.90
Vaches.	410	376	0.43 à 0.88
Taureaux.	221	201	0.42 à 0.72
Veaux.	1328	1105	0.75 à 1.26
Moutons.	17198	18000	0.86 à 0.98
Porcs.	4191	4191	0.78 à 0.94

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX	AMENÉS VENDUS		PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	217	186	55 à 71
Vaches.	49	39	35 à 56
Moutons.	788	495	72 à 86
Porcs.	2261	1749	45 à 50

BULLETIN FINANCIER

L'imminence de la réponse des primes, qui a lieu demain, a provoqué un mouvement de recul assez brusque sur les valeurs sur les-

quelles les engagements conditionnels sont d'un peu d'importance.

Nos rentes ont été l'objet de ventes assez actives.

Le 3 0/0 qui clôturait hier 101,50 a reculé à 101,17 pour finir à 101,22 ; le 3 1/2 0/0 revient à 102,90 au lieu de 103,05 précédente clôture.

Le Comptoir National d'Escompte ferme à 583, le Crédit Foncier à 678, la Société Générale à 613.

Signalons la hausse du Crédit Lyonnais qui passe de 1,098 à 1,107.

Nos Chemins ont fléchi :

Le Lyon à 1,772, le Midi à 1,304, le Nord à 2,296 et l'Orléans à 1,680.

Le Suez a baissé de 12 fr. à 3.610.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure clôture à 70,27, l'Italien à 95,75, le Portugais à 25,22 ; le Russe 3 0/0 1891 se traite à 86,50 et le 3 0/0 1894 à 94,75.

Le Turc D revient à 23,40 et la Banque Ottomane à 539.

LE VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
est un
PUR JUS de VIANDE de BŒUF
TRÈS CONCENTRÉ
dont l'Utilité dans la Cuisine
journalière est Incontestable.
SE VEND CHEZ TOUTS LES ÉPICIERS ET
MARCHANDS DE COMESTIBLES.

La Maison A L'OLIVIER si renommée
pour ses HUILES NATURELLES DE
FOIE DE MORUE
Rappelle à ses clients qu'elle expédie toujours FRANCO de PORT
et d'EMBALLAGE contre mandat de 7 fr. ou 32 fr. 50
adressé à COLMET, 70, Rue de Rivoli, PARIS,
ses Caisses de UN ou de SIX Flacons d'un kilo.
Exiger Flacon Porcelaine Blanche (Déposé.)

**LE JOURNAL DU LOT
EST EN VENTE
à Cahors**

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

PRIME MUSICALE

Par suite d'une convention très avantageuse la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera franco à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de dix morceaux pour piano écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout 40 fr. aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

Calendrier antialcoolique à effeuiller

C'est là un véritable instrument de propagande qui, comme l'almanach, peut rendre de grands services, en appelant chaque jour l'attention des familles sur le grave problème qui nous préoccupe et en leur fournissant des avis, des conseils utiles. Affiché dans une classe d'école, il peut d'autre part fournir au maître matière à dissertations, à causeries, à devoirs.

Ce calendrier est dû à l'initiative de Madame Legrain, présidente de l'Union des femmes pour la Tempérance.

En vente au bureau du Journal du Lot et chez M. Delsaud, libraire, rue de la Mairie, à Cahors.

A NOS ABONNÉS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XIV

SOUS LA TENTE

Ah ! cela fait une fameuse différence... et le corps dans lequel il est entré le considère comme un vagabond ou comme un chenapan qui a peut-être en lui, tout chenapan qu'il est, la chance de devenir un héros ! Cela fait une fameuse différence ; si l'on vous considère comme un individu qui n'est bon qu'à être enfoui dans le sable après une bataille, ou comme un individu qui fera disparaître le sacrifiant pour devenir un grand homme ; c'est justement cette différence-là, monsieur, que la France a découverte et que l'Angleterre n'a pas faite... que Dieu la garde tout de même !

Après quoi le soldat que l'Angleterre avait laissé échapper et dont la France avait hérité à sa place, conclut son long discours en retombant sur ses genoux pour remplir le tchibouck de son brigadier.

— Une armée, c'est une machine, monsieur, naturellement, — conclut-il en bourrant la pipe avec du tabac turc ; mais c'est une machine vivante et chacun de ses petits morceaux

vit par lui-même comme les vertèbres dans le corps d'une anguille. Maintenant si un seul de ces petits morceaux souffre, toute la créature va de travers... Voilà le mal.

Bel-à-Voir avait écouté son camarade d'un air pensif, étendu de tout son long.

— Je crois que tu as raison. Je ne connaissais pas mes hommes quand j'étais... quand j'étais en Angleterre ; aucun de nous ne les connaissait ; mais je suis très disposé à croire ce que tu dis. Cependant, tout braves garçons qu'ils sont ici, ce sont de terribles vauriens !

— Naturellement, monsieur, ils ne feraient pas une si brave armée s'ils ne l'étaient pas. Mais ce que je veux dire, c'est qu'il y a des vagabonds à qui on a dit qu'ils seraient des grands hommes s'ils le voulaient ; et non pas des vauriens à qui on répète que parce qu'ils ont mené autrefois une vie du diable ils continueront toujours. Cela fait toute une différence dans la vie.

— Oui... c'est là tout ce qui fait la différence dans la vie... l'espérance vous reste ou elle vous est enlevée !

Ces mots furent murmurés avec un demi-sourire qui renfermait une pointe de tristesse infinie.

L'autre le regarda et l'ombre d'une vive douleur passa sur les traits animés, francs, riant, de son visage brûlé par le soleil ; il savait que l'histoire de toute une vie était contenue dans ces quelques paroles.

— Ne peut-il donc plus jamais y avoir d'espérance, monsieur ? — dit-il tout bas, tandis que sa voix tremblait un peu sous la longue

et énergique courbure de ses moustaches rousses.

Le chasseur se ranima et sourit d'un air insouciant et léger, de ce même sourire avec lequel il avait affronté précédemment les assauts des charges enragées comme celles de la magnifique journée d'Isly.

— Pour qui ? Pour nous deux ! Oh ! oui, très probablement nous arriveront à la renommée et nous mourrons sous-officiers ou gardes champêtres !... Une destinée splendide !

— Non, monsieur, — dit l'autre avec l'hésitation qui faisait trembler sa voix. — Vous savez bien, pas d'espérance que vous soyez jamais.

Il s'arrêta ; il ne savait comment exprimer par des phrases les pensées qu'il avait dans l'esprit.

L'autre s'agita avec une certaine impatience.

— Combien de fois ne t'ai-je pas dit d'oublier que j'avais été autre chose qu'un soldat de la France ? Oublie comme j'ai oublié !

L'audacieux Crache-au-nez-de-la-Mort, que rien ne pouvait étonner, parut repentant et confus comme un épagneul qu'on aurait grondé.

— Je sais, bien, monsieur, j'ai essayé, pendant plusieurs années, mais je pensais comme cela que la mort de Sa Seigneurie...

— Ni vie ni mort ne peuvent faire de différence pour moi, excepté la mort que quelque jour la lance d'un Arabe me donnera ; et elle est bien longue à venir, celle-là.

— Oh ! pour l'amour du ciel, monsieur Cecil, ne parlez pas ainsi !

Le chasseur frissonna et tressaillit à ce

nom, comme si une balle l'avait frappé.

— Ne répète jamais cela !

Rake, baptisé du nom algérien de Crache-au-nez-de-la-Mort, balbutia une excuse pleine de contrition.

— Je ne l'ai jamais fait, monsieur... pas une seule fois cette année ; mais cela m'a échappé, en vous entendant dire que vous désirez la mort. Comme cela...

— Oh ! je ne désire pas la mort ! — dit l'autre en riant d'un rire bas et indifférent qui avait un singulier accent de tristesse. — Je suis de l'avis de nos amis les spahis... la vie est très agréable avec un harem bien choisi et un bon cheval. Malheureusement, les harems sont trop chers pour les roumis ! Pourtant je ne suis pas sûr que je ne m'amuse pas mieux dans les chasses que lorsque j'étais dans la Garde... surtout lorsque nous sommes en campagne. Je pense qu'il faut que nous soyons des animaux sauvages dans l'âme, sans cela nous ne trouverions pas tant de piquant dans l'étreinte de la mort. Bonsoir !

Il s'étendit sur les peaux qui lui servaient de lit et ferma les yeux, le tchibouck toujours à la bouche avec son bol d'ambre placé sur le tapis que l'amitié et la politesse de Sidi Ilderim avaient fait étendre sur le gazon sur lequel la tente était dressée.

Il était accoutumé à dormir comme dorment les soldats, au milieu du vacarme d'un camp, ou avec le rugissement des animaux sauvages répétés par les échos des montagnes environnantes, avec sa selle sous la tête, sous un quartier de rocher, avec la persuasion qu'à chaque instant l'alarme pourrait être donnée par des tambours battant la générale au milieu de la nuit, et que l'ennemi allait tomber avec la rapidité de l'éclair sur le bivouac.

(A suivre.)

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

TARIF SPECIAL G. V. N° 106 (ORLÉANS)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre,

Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des BILLETS : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 123 fr. 50 c.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Bibliographie

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 52 (29 Décembre 1900).

1^o Voyage dans l'Oural (En Bachkirie), par M. Paul Labbé.

2^o A travers le monde : Notes sur le Baoulé (Suite). Croissance des Baoulés. — Leur idée de mort. — Leurs coutumes. — Leurs Armes. — Leurs mets préférés. — Le vin de palme, par A. Nebout. — Nouvelle Distraction américaine.

3^o A travers la nature : Le dernier grand cyclone d'Amérique. — Comment on prédit de tels sinistres.

4^o Civilisations et religions : La civilisation dans l'Afghanistan (Suite), par C. Labadie-Lagrave.

5^o Missions politiques et militaires : La Mort du commandant Lamy.

6^o Conseils aux voyageurs : Herborisations dans les stations d'hiver. — Cannes au mois de janvier, par Paul Combes.

Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr. Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, 6^e.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1465^e livraison (29 décembre 1900).

Un moussu de Surcouf, par Pierre Maël. — L'almanach Hachette. — Un orchestre d'automates, par Th. Lally. — La Quinzaine des Sviatki, par G. de Lacaze-Duthiers. — Vers la gloire, par Henry Guy. — Le Port de Paris. — La Chasse (Les canards), par Charles Diguët.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois, 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris, 6^e.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e. — Sommaire du 30 décembre 1900.

V^o Nacla : Chronique. — Jean Barancy : La médaille. — E. A. Spoil et Paul Cosseret :

La Mine d'Or (suite). — Théodore Cahu : L'Etang maudit (suite). — Daniel Riche et Henri de Wiendel : L'Or rouge (suite). — Auguste Deslinières : Les Conserits de Rochelle (suite). — Jean Roland : L'œil d'or. — V^o Nacla : Tirelire et Bas de laine (suite).

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^{ie}, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris, 6^e.)

Sommaire du n° 1440, du 29 décembre 1900.

Le thé de Ceylan, par Pierre de Mériel. — Le grand canal de drainage de Chicago, par P. de M. — Une curieuse perle fine, par D. — Le glacier de Tête-Rousse, par P. Mougin. — Le Calendrier, par Joseph Vinot. — Photographie, par G. Mareschal. — De Mobier à Morez, par L. Reverchon. — Les vitesses des chemins de fer, par D. B. — Champignon rose vénéneux, par J.-F. G. — La vallée de l'Arve en décembre 1900, par O. Julien. — Haveuse mécanique à faux dentée, par Georges Caye. — Le travail-bascule Vinsot, par D. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 24 décembre 1900, par Ch. de Villedeuil. — Nouveautés utiles, par J. Leroy.

Il contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

SAINT-NICOLAS. — 21^e année. Sommaire — du n° 4 — du 28 décembre 1900.

La Raçon de sire Jehan, par G. des Brûlies. — L'Héritage du Fakir, par Eud. Dupuis. — Noël, par Noëmi Balleyguier. — On s'amuse ! par Eymér. — Le petit Garçon du chou et la petite fille de la salade, par Marguerite Miot. — Maître Renard, par Victorin Aury. — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations de A. Birch, Edouard Zier, L. Saint, Alb Guillaume, Ed. Gros, J. Carter-Barn.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900 MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

MAISON LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

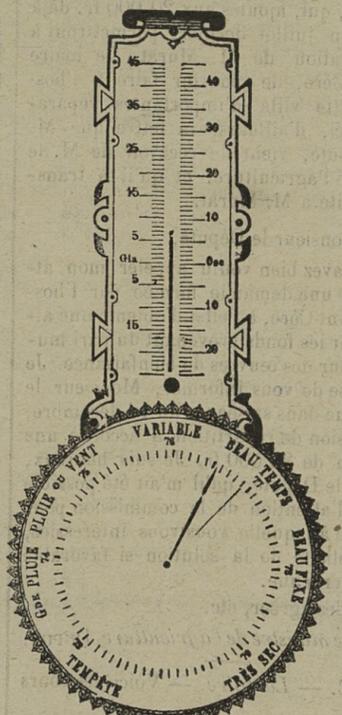
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 3 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 4,8 Id. maxima de la veille : 12,2 Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 12

Occupation indépendante

Chez soi facile à toute personne (Hommes, dames, demoiselles) ayant des loisirs. Rapport 60 à 100 fr. par mois suivant production. Ecire : à l'Entreprise Nouvelle, 113, rue Caulaincourt, Paris, 18^e.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.